

64



ÉCOLE & SYNDICALISME

Dispensé de timbrage

PAU PPDC

Déposé le 22-01-2015

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°118
n° de décembre 2014
imprimé par nos soins
N° CPPAP : 0415 S 07349
Directeur de la publication : Sargeni-Chetaud
Exp: école et syndicalisme 0.70€



*Mes 108 h explosent et « on »
m 'en demande toujours plus.
Je n'en peux plus !*

Habituellement, ce bulletin est l'occasion de souhaiter les vœux de bonne année ! Le contexte et les actes odieux de ce début janvier rendent la tâche bien délicate.

Alors voilà, nous vous souhaitons tous nos vœux de paix, de fraternité mais aussi d'indignation et d'humour !

*Plus d'élèves
par classe,
plus de jours
travaillés
Et pas un centime
de plus !*

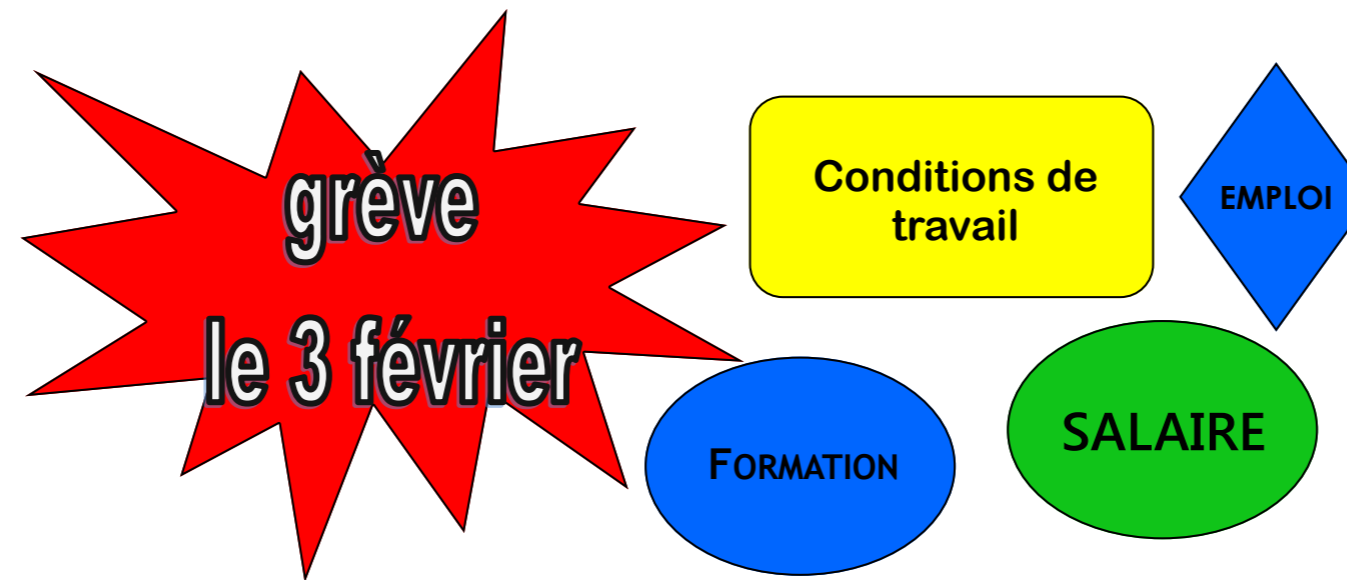
L'Ecole, comme avant, comme après, va devoir jouer un rôle incontournable dans l'éducation aux valeurs qui permettent de faire « société ». Plus que jamais, elle doit disposer des moyens nécessaires pour l'accès de tous à une éducation de qualité.

Dans cette période de crise sociale et économique, et de fortes inégalités, l'école et les enseignants constituent un rempart à la relégation des plus fragilisés comme à la montée des haines et de l'obscurantisme.

Ensemble, dessinons un autre horizon !

**grève
le 3 février**

Mathilde Blanchard



Plus que jamais notre pays a besoin d'école !

Il est temps de lui donner les moyens de lutter efficacement contre l'échec scolaire qui touche en premier lieu les enfants issus des milieux populaires. C'est une des conditions pour offrir une culture commune à tous et permettre l'émancipation de chacun.

Or, la priorité au primaire ne se traduit pas dans les écoles.

Un investissement massif dans l'Education doit devenir d'actualité, ce qui nécessite une augmentation du budget prévu et de meilleures conditions de travail des enseignants !

Il faut savoir ce que l'on veut et cesser les discours sans suite concrète !

« On ne peut plus attendre. Les personnels ont besoin de signaux et d'outils pour assurer la transformation du système éducatif. »

Bernadette Groison, secrétaire nationale de la FSU



Gel de salaires pour les uns /
Prime de 10 000 euros pour
les autres

Rythmes scolaires, 108 h :
tout explose /
Journée de solidarité
à récupérer

Augmentation de la précarité
et de la pauvreté /
Sortie de « ZEP » d'écoles de
milieux populaires

Nouveaux programmes,
enjeux culturels /
Formation continue: des
miettes, à distance, an-
nulées !

**Le SNUipp-FSU
appelle à ne
pas remplir les
déclarations
préalables !**

POUR FAIRE GREVE

Je préviens les parents en temps correct avant. Je préviens la mairie si l'école est fermée. Je remplirai individuellement le papier demandant si j'ai fait grève.

Rattraper la journée de solidarité ? C'est déjà fait !

Les faits

Tout d'abord quelques rappels, le principe d'une "journée de solidarité" est maintenu en contradiction avec l'expression des organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU 64 s'est toujours opposé depuis 2005 à cette journée. Cette disposition pour financer la dépendance sous la forme d'un jour de travail gratuit continue de se heurter à l'opposition massive des enseignants comme à celle de l'ensemble des salariés.

Le SNUipp-FSU 64 considère cette décision unilatérale, injuste et inefficace. Deux demi-journées imposées de travail gratuit seraient sensées contribuer à cette solidarité. Pour garantir la prise en charge solidaire de la perte de l'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, d'autres choix sont nécessaires et possibles.

Les conséquences

Après l'annonce du rattrapage du pont de l'ascension (15 mai) sur deux mercredi après-midi (les 8 avril et 6 mai) voici qu'on nous informe qu'il va falloir donner encore deux mercredis après-midi pour la journée de solidarité du lundi de Pentecôte.

Avec une mise en place des rythmes qui impacte considérablement l'organisation de la vie professionnelle et personnelle des enseignants et un cadre des heures de travail qui explose déjà, ajouter deux demi-journées de travail, sur

des semaines complètes qui plus est, n'est pas acceptable !



Le SNUipp-FSU 64 appelle les collègues à relever consciencieusement toutes les heures non comptabilisées depuis le 5 janvier, y compris les 10 minutes avant la classe... les rencontres avec les parents, les conseils des maîtres improvisés pour régler une urgence, les temps de concertation avec les collègues pour préparer la classe, construire un projet, les temps de rencontre avec la mairie, bref, de 10 minutes en une heure, cette demi-journée est déjà faite !

Vous envoyez ensuite une lettre à votre IEN pour lui signaler que le conseil des maîtres signale que la journée de solidarité a été faite selon les horaires décrits dans le tableau joint !

NON- REMPLACEMENT: la coupe est pleine !



LES FAITS—LES CONSÉQUENCES

Dans notre département, nous comptabilisons déjà plus de 300 journées d'enseignants absents non-remplacés en début décembre. Certains secteurs sont particulièrement touchés, comme Orthez, Oloron, Pau Centre... Les 8 collègues entrés en inéat exceptionnel risquent de ne pas éteindre le feu longtemps...

CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

Nous refusons de subir les conséquences des non-remplacements ! Nous informons les parents de tous les non-remplacements, nous ne répartissons plus les élèves dans d'autres classes en cas de non-remplacements répétés dès le deuxième jour.

Nous vous proposons de

- faire un courrier à l'IEN de l'équipe des maîtres ou du conseil d'école (*modèle sur notre site*)
- Distribuer un courrier d'information aux parents au bout d'un ou deux jours d'absence non-remplacée selon la situation (*modèle sur site aussi*)
- Signaler la situation et vos démarches au SNUipp-FSU (et éventuellement aux fédérations de parents d'élèves)
- Faire une fiche sur le registre de sécurité si vous pensez que cela puisse en relever.

Le SNUipp accompagnera les collègues suivant ces consignes pour garantir le respect de leurs droits

Les conséquences sont évidentes : répartition des élèves auprès des autres enseignants, désorganisant ainsi le travail de l'ensemble des classes. L'école est considérée comme une simple garderie, le service public d'éducation n'est plus assuré.

Et se pose aussi la question de la sécurité - qui ne pourra incomber aux enseignants et /ou directeurs mais bien à l'administration. Sans parler du traitement fait aux collègues remplaçants changeant d'école en cours de matinée ou les annulations de stage de formation...

C'est inadmissible !

BON À SAVOIR : PRÉCAUTIONS

Vous devez vous assurer que les parents sont prévenus de l'absence du collègue.

Si un enfant de la classe concernée se présente à l'école, vous êtes obligés de l'accueillir, en aucun cas vous ne pouvez les obliger à garder leur enfant à la maison.

Vous pouvez mettre ce sujet à l'ordre du jour lors du prochain conseil d'école.

Nous rappelons aussi l'importance des relations entretenues avec les familles sur un sujet qui les touche autant : cette action n'est pas dirigée contre les familles, qui au contraire doivent en être partie prenante.

La FCPE est partie prenante, ils peuvent sans hésiter contacter la fédération.

**ZOOM : la réponse faite par le Ministère de l'Éducation en 2000,
dans le cas de non -remplacement.**

"Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école, prévoit, notamment dans son article 2 que le « directeur d'école prend toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public. A cette fin, il organise l'accueil et la surveillance des élèves et le dialogue avec les familles ». Les écoles maternelles et élémentaires ne disposent pas de personnels administratifs, ouvriers et de service pour assurer la surveillance des élèves, les communes n'étant pas tenues d'assurer l'accueil des élèves. Aussi, en cas d'absence d'un ou de plusieurs enseignants pour raison médicale, il appartient au directeur de rechercher les solutions appropriées pour assurer la garde provisoire des élèves. La participation d'enseignants volontaires, si le remplacement de l'enseignant ne s'avère pas immédiatement possible peut être envisagée. **Cependant, il n'est pas fait obligation aux instituteurs non malades d'accueillir les élèves de leurs collègues malades puisqu'ils assurent déjà le service d'enseignement normalement prévu pour les élèves de leur propre classe.** Il appartient donc à ces enseignants d'apprécier dans quelles conditions l'accueil des élèves de leurs collègues est compatible avec leur propre service. Toutefois, l'administration de l'éducation nationale s'emploie à tout mettre en œuvre pour assurer une bonne organisation du service de l'enseignement en palliant l'absence d'enseignants malades, en particulier si les absences se prolongent."

Report carte scolaire

Une fois encore l'éducation est victime des manœuvres politiciennes : la carte scolaire est reportée après les élections départementales, au mois d'avril ! Les répercussions en terme de mouvement des personnels ne sont pas minces: organisation des temps de service retardée, affectations précipitées, temps de saisie restreint. Sans compter les difficultés inévitables pour les personnels administratifs qui ne pourront travailler sereinement. Le SNUipp-FSU s'est adressé à la Ministre pour dénoncer ce report.

+1

C'est la dotation prévue pour le département. Bref, aucun budget pour la mise en place des décharges de direction, des PDMQC... Une fois encore il faudra mettre en difficulté les uns pour soulager un peu les autres !

**Elle est où la priorité à l'Éducation ?!!
Donnez nous des moyens pour l'école,
ce sera le message de la grève du 3 février !**



Du nouveau pour les pys scolaires

Le ministère a engagé des discussions sur la création d'un corps de psychologues de l'Éducation nationale. Recrutement et formation, architecture du nouveau corps, salaires et régime indemnitaire, obligations réglementaires de service, inspection : tout est à l'étude actuellement et dans les mois à venir. Les psychologues en poste vont avoir un choix statutaire à faire. Pour présenter l'état actuel des informations, échanger sur les revendications syndicales, le SNUipp -FSU 64 et 40 organisent une

**réunion d'information syndicale le
mercredi 11 février de 9h30 à 12h au collège Jean Moulin de Saint Paul les Dax.**
Informations pratiques sur le site (demande d'autorisation à demander au DASEN)

LAÏCITÉ

Définition du Robert :

« Conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse, l'Etat n' exerçant aucun pouvoir religieux et les églises aucun pouvoir politique »



Les assassinats contre Charlie Hebdo nous ont rappelé le courage de ses dessinateurs et journalistes qui n'ont jamais pactisé, jamais abdiqué contre les fanatismes, les obscurantismes... Aujourd'hui, nous mesurons plus que jamais que la laïcité n'est pas un acquis mais un véritable défi. Le mot, parfois détourné ou réduit à un anti signe ostentatoire, avait été remis d'actualité avec la charte affichée devant les écoles. Et après? Pas de formation pour les enseignants, pas un sujet prioritaire... la notion serait un prérequis, et donc jamais explicitée. Les professeurs avaient même été laissés seuls, malgré nos demandes à l'institution, lorsqu'il avait fallu faire face aux agressions des journées de retraits... Parce que la lutte contre les stéréotypes, ça n'était pas si politiquement correct... Et l'Education Nationale avait renoncé. Des enseignants à nouveau déstabilisés lorsqu'il a fallu évoqué les événements tragiques de ce mercredi sanglant. Ni formés à l'éclaircissement de cette notion, ni formés aux débats avec leurs élèves, chacun a improvisé et fait ce qu'il a pu... Tout un travail, que l'on pensait à tort comme une évidence, nous attend encore !

CONSTITUTION

Préambule de la Constitution de la République française :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances... »

LAÏCITE et « VIVRE ENSEMBLE ».

Le « vivre ensemble » a longtemps été une façon déguisée, un artifice de « novlangue » pour éviter de prononcer le mot de laïcité, trop connoté IV^o République, rural, école primaire. Pour tout dire ringard.

Pour vivre ensemble, on peut accepter qu'une partie de la population soumette l'autre à ses idées, du moment que la vie n'est pas trop dure. Tant qu'il y a du grain à moudre.

On peut aussi fabriquer un équilibre permettant de respecter les croyances : il s'agit simplement de ne pas faire des croyances la base de l'organisation sociale. C'est la laïcité.

Vivre ensemble est un objectif. La laïcité est un moyen de l'atteindre.



LE RESPECT ?

La laïcité, outre l'exigence de séparation entre les institutions publiques et les églises, permet la liberté de conscience .

La laïcité implique la cohabitation égalitaire des religions dans la société.

Liberté d'avoir une religion.

Liberté d'en changer.

Liberté de ne pas en avoir.

Liberté de critiquer tel ou tel aspect d'une religion...ou de l'absence d'une religion.

Liberté de conscience.

ANTICLERICALISME

Opposition à toute intervention du clergé dans la vie politique.

Manif pour Tous ?
Journée de Retrait ?
Qui suscite l'anticléricisme ?

DIEU N'EXISTE PAS...



ATHEISME

Les fondamentalistes de tout bord (islamiques ou catholiques – cf tribunes de l'évêque d' Evry dans la République des Pyrénées) se font plaisir en assimilant laïcité et athéisme.

C'est facile de crier à la persécution religieuse...

Si je me promène dans la rue avec un tee-shirt « Dieu n'existe pas », je fais de la provocation et je choque.

Si je porte une kippa, une croix (fût-elle huguenote!) ou un foulard, je manifeste une croyance que l'on doit respecter.

Dissymétrique, non ?

ISLAMOPHOBIE

Caractériser l'islam comme une religion prosélyte cherchant à convertir (comme d'autres l'ont fait, le font), ce n'est pas de l'islamophobie, c'est un constat : la volonté de convertir est écrite dans LE LIVRE.

Dire que l'islam doit se décider à « entrer dans le siècle » et à abandonner des références sociales inchangées depuis le XI^e siècle, ce n'est pas de l'islamophobie, c'est reprendre les propos de nombreux intellectuels musulmans.

Insulter une femme parce qu'elle est voilée, cautionner les attentats contre les mosquées, c'est autre chose. Oui c'est islamophobe. Oui c'est installer un climat de guerre civile.

"La laïcité ne nous a pas été donnée comme une révélation. Elle n'est sortie de la tête d'aucun prophète; elle n'est exprimée dans aucun catéchisme. Aucun texte sacré n'en contient les secrets, elle n'en a pas. Elle se cherche, s'exprime, se discute, s'exerce et, s'il faut, se corrige et se répand." Claude Nicolet



REPLI IDENTITAIRE ?

Nous sommes des humains. Nous entrons dans l'espace public avec nos histoires personnelles et collectives, nos cultures

L'émigration, les politiques urbaines ségrégatives, la difficulté de la vie quotidienne constituent un terreau propice à bien des fabrications d'identités collectives plus ou moins authentiques. Le territoire d'origine est reconstruit comme un « là-bas » idyllique : temps arrêté, pas de luttes de classes, croyances stables, pas d'évolution des mœurs. Un monde inchangé, secure

La modernité, c'est comme la science : ça bouge, ce n'est pas figé. La croyance, elle, elle est stable, on la préserve de tout changement. C'est plus rassurant. Cela permet d'expliquer simplement un vivant de plus en plus complexe.

Fabrication de traditions, ré-écriture de l'histoire, bricolages linguistiques...Loin d'identités culturelles multiples qui s'enrichiraient pour constituer une mosaïque...

La laïcité, c'est la recherche du mélange.

RESPECT DES CULTURES

« Il n'y a pas de culture supérieure ou inférieure, il n'y a que des cultures différentes » C'est de Lévi-Strauss et cela a été très utile pour dénoncer la pensée coloniale.

C'est affiché dans les classes et même dans des bureaux d'IEN. C'est dire si c'est bien ...

Mais cela pose question : qu'est-ce qui nous autorise, nous enseignants adultes, à militer pour la scolarisation des enfants en général, et pour celle des filles en particulier ?

Cela revient à imposer notre culture, non ?

Si tout se vaut, qu'est-ce qui nous autorise à aider les jeunes filles à refuser les mariages forcés ?

Qu'est-ce qui nous autorise à dénoncer les mutilations sexuelles ?

Respect des cultures oui. Mais pas au prix de droits humains que nous estimons imprescriptibles.

TOLERANCE ET NEUTRALITE

La tolérance, c'est toujours mieux que la persécution.

Mais tolérer signifie qu'on laisse faire quelque chose qu'on pourrait empêcher. « Je tolère que tu pratiques cette religion, mais j'aurais le droit et les moyens de t'en empêcher. »

La Laïcité reconnaît la liberté absolue de conscience de chacun. Elle n'a pas à tolérer quoi que ce soit.

Pour garantir l'égalité de traitement, la liberté de conscience, la fraternité civile, l'Etat est neutre. Il n'est ni athée, ni chrétien, ni juif, ni musulman, ni animiste. Ni d'un côté, ni de l'autre. En France, la nécessité de neutralité s'incarne dans le Service Public.

Pas de neutralité par contre dans les contenus d'enseignement : vous vous voyez renvoyer dos à dos la Création du monde par Jeovah avec Eve tirée de la côte d'Adam et ce que nous savons actuellement des premiers hominidés ?!!

Jules Ferry faisait une claire différence entre les savoirs, qui s'imposent à tous, et les croyances propres à chacun. Sphère privée, sphère publique.

IDENTITE (S)

« *L'injonction de laisser ses identités au portemanteau est irrecevable* »

C'est publié dans le Café Pédagogique.
Mais de quelles identités parle-t-on ?

Sous l' Ancien Régime, l'identité était collective : les valets s'appelaient « Béarnais, Tourangeau, Basque ». L'identité collective primait sur la personne.

Chaque état religieux , tout comme sous l'Ancien Régime, délimite des catégories de populations. Croyant, pas croyant . Fidèle, infidèle. Pur , impur . La vie personnelle est déterminée par l'identité collective : mariage, filiation , métier, morale sexuelle.

L'appartenance à un groupe est naturalisée : arabe DONC musulman, DONC ne mangeant pas de porc, DONC ne respectant pas le droit des femmes etc etc. Les modes de vie fantasmés d'un groupe deviennent des traits caractéristiques des personnes.

L'avantage de la république laïque, c'est de ne reconnaître que des personnes : la personne humaine est seule habilitée à choisir ses références spirituelles.

La laïcité, c'est le droit à la différence, au changement, à la rupture.

"Il est temps de dire que la laïcité ne peut être cantonnée à un mode d'organisation sociale. Elle est porteuse d'un idéal, celui de l'individu - citoyen qui sait qu'il n'y a de savoir-vivre collectif que dans la confrontation librement débattue de convictions individuelles. Celui, également, de la durée assumée au travers de l'affirmation d'une aptitude permanente à tirer des leçons de l'histoire les éléments de construction d'un présent acceptable et d'un futur qui conserve sa place au rêve." Jean-Michel Ducomte

DIFFERENCE ET MONDIALISATION

Economie mondialisée, échanges tous azimuts , interpénétration des cultures. Mélange.

Si tout est pareil partout, quand la culture voire la pensée sont standardisées, la différence devient une valeur ajoutée importante. La mondialisation anonyme souvent l'individu et la différence devient un culte. Mais c'est beaucoup plus facile de parler de droit à la différence que de mettre en place les conditions d'une égalité réelle !



ENSEIGNER LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE ?

La laïcité n'est pas une discipline d'enseignement.

Si on la définit par Liberté de conscience, Egalité des droits, Fraternité civile, cela donne déjà des pistes pour orienter les choix d'enseignement.

Le recours à la parole pour surseoir à la violence.

Traitement égal des filles et des garçons.

Construction systématique de la pensée logique , par rapport à la pensée irrationnelle, voire magique.

Découverte physique et ludique du corps et du vivant.

CHACUN CHERCHE CHARLIE...

Nous avons été révoltés et horrifiés par les exécutions des créateurs, agents de l'Etat et êtres humains. L'attaque assassine contre Charlie Hebdo, les prises d'otage meurtrières, montrent que pour les fanatiques l'intelligence, la liberté de penser, d'expression, la culture, l'humour sont les ennemis à abattre. La vie humaine n'a pour eux aucune valeur. Ces drames nous ont rappelé que ces libertés comme la laïcité, arrachées et imposées par des luttes, cimentent notre vision de la République et sont plus que jamais à défendre. C'est ce que la vague populaire a voulu rappeler, dans une réaction, large, humaine et émotionnelle, mais quand même de résistance citoyenne, qui ne s'est pas soucié des puissants réunis en tête de cortège parisien. Cela sera certainement fragile, et la course au tout sécuritaire ne nous aidera pas. Pourtant, aujourd'hui, demain, il va falloir poursuivre nos mobilisations pour promouvoir dans nos actions la lutte contre le racisme, les discriminations, les stéréotypes, les inégalités (et pas seulement de genre mais aussi économiques !) et l'apprentissage du débat démocratique. Mais l'école, avec simplement des discours de bonnes intentions, sans moyen, sans formation, et de toute façon, ne pourra pas, seule, promouvoir les valeurs humanistes. Elle ne pourra pas faire croire à l'égalité et à la fraternité si le quotidien des uns leur apprend le contraire, sans autre perspective qu'une austérité persistante. Plus que jamais, la lutte contre les pourvoyeurs de haine est liée à celle de la construction d'une république sociale.

Le SNUipp-FSU 64



« il se passe tant de choses en nous lorsqu'on reçoit une nouvelle aussi colossale. Dans l'hébétude qui était la mienne, j'ai d'abord perçu de la colère contre nous-mêmes. Si le mal en est là, si la barbarie atteint ce niveau, c'est parce que nous avons tergiversé quand il fallait décider et agir. Nous avons trop cherché à trouver des justifications à cette dérive politique et religieuse. Nous avons fait ce que nos parents ont fait lorsque le fascisme et le nazisme [...]. Ils ont tourné le regard ailleurs. »

Boualem Sansal dans Télérama

Il faut une résilience sociétal

« Il y a aujourd'hui deux dangers. D'abord, se taire parce que l'on aurait peur ou parce que l'on ne se sentirait pas concerné. Ce silence serait complice. Ensuite, parler, mais en se vengeant ou en générant une parole anti-Arabes. Un racisme, donc. "Je suis Charlie", dans son acception collective, c'est refuser une escalade qui ajouterait le crime au crime. Dimanche, on a inventé ensemble un rituel pour garder nos morts en vie. Après ce traumatisme, il va falloir se remettre à vivre, mais en changeant notre manière d'exister : c'est la "résilience sociétale". Elle n'advient que si on évite de régler ses comptes, de rester prisonnier du passé. Que va-t-on faire de cet immense crime ? Il faut transcender cette blessure et cesser les petites misères minables qui, au quotidien, s'expriment dans la haine de son voisin. La France a besoin d'un nouveau contrat social, et ce 11 janvier de solidarité en fait la promesse. Il faut espérer un sursaut républicain, une véritable envie de partage, une appétence pour le vivre-ensemble. »

Boris Cyrulnik dans Elle



Est-ce qu'il y aura encore des « oui, mais » ?

Depuis une semaine, Charlie a plein de nouveaux amis. Des anonymes et des célébrités planétaires, des humbles et des nantis, des mécréants et des dignitaires religieux, des sincères et des jésuites, dès que nous garderons pour la vie et dès qui ne sont que brièvement de passage. Aujourd'hui, nous les prenons tous, nous n'avons pas le temps et pas le cœur à faire le tri. Nous ne sommes pas dupes pour autant. [...]

Gérard Biard dans Charlie Hebdo



Bulletin d'adhésion 2014/2015



66 rue Montpensier 64000 PAU
05 59 80 28 27 - snu64@snuipp.fr

Nom
Nom de jeune fille
Prénom

Instituteur PE Echelon :

Adresse complète.....

Date de naissance : / / Date de sortie IUFM:

Téléphone :

Courriel :

Ecole :
 Ville :
 Temps partiel : quotité

Montant de la cotisation :

Mode de paiement : 1 chèque plusieurs chèques
 Prélèvements mensuels

Syndiqué(e) 2013 /14 : oui non

Situation administrative :
 Temps partiel – Disponibilité – Retraite – Autre:

COTISATIONS

66% de la cotisation déductibles des impôts.
Crédit d'impôt pour les non imposables.

ECHELON	Instituteur	PE	Hors Classe
1			
2			
3			
4		133	216
5		140	221
6	125	147	231
7	128	157	241
8	133	167	
9	140	178	
10	147	197	
11	162	208	

Retraités	AE EVS/AVS	Dispo Congés parental
95€	25 €	75€
Etudiants	PES	CPC / PEMF ASH Direction
20 €	100€	+ 10 €

En conformité avec la loi informatique et liberté du 6/01/78, j'accepte de fournir au SNUIPP les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ses informations dans des fichiers.
DATE : **SIGNATURE** :

AUTORISATION DE PRÉLEVEMENT SEPA

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Débiteur (vos nom, prénom et adresse)	Nom et adresse du créancier SNUipp-FSU 64 66 rue Montpensier 64000 PAU
Compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA (ICS) FR60ZZZ411859
Etablissement ----- N° de compte -----	Guichet ----- Clé -----
Date : Signature :	

Merci de fournir un RIB.

Souhaitez-vous renouveler ce prélèvement automatique les années suivantes ? : oui non



SNUippFSU64

66 rue Montpensier
 Villa Fanny
 64 000 PAU
 tél. : 05 59 80 28 27
 Mail : snu64@snuipp.fr

PERMANENCES

Tous les matins
 du lundi au jeudi

Délégués

du Personnel
 Beaumatin Cathy
 Dalia Françoise,
 Blanchard Mathilde,
 Carricart Stéphanie
 Formet Pierrette,
 Roux Méline,
 Acedo Marie
 Senderain Cécile
 Gassan Philippe
 Rondelaud Laurence

**Secrétariat
 départemental**

Mathilde BLANCHARD
 Marie ACEDO
 Catherine BEAUMATIN
 Cécile BERTERREIX
 Stéphanie CARRICART
 Pierrette FORMET
 Philippe GASSAN
 Laurence RONDELAUD
 Méline ROUX
 Cécile SENDERAIN

Trésorerie

Philippe GASSAN
 Méline ROUX

**Journée de solidarité
 Non – remplacement**

RAS LE BOL !
 En plus de la grève du 3 février, le SNUipp-FSU
 vous propose de résister !
 Voir pages 3, 4, 5

HOMMAGES A CHARLIE HEBDO PAGE 10

Spécial laïcité
 4 pages spéciales

A l'intérieur !

Il faut ouvrir
 le journal !



Le SNUipp-FSU 64 tient à informer et à défendre tous les collègues, syndiquéEs ou non. Sachez cependant que les moyens mis à notre disposition pour fonctionner et pouvoir répondre à toutes les sollicitations sont directement liés au nombre de votants et de nos syndiqué(e)s.

**Pour continuer à faire vivre un SNUipp
 présent et dynamique, syndiquez-vous !**



ENSEMBLE, nous sommes plus forts .
 Bulletin d'adhésion page 11



SOMMAIRE

P 1	Edito
P 2	GREVE le 3 février
P 3	journée de solidarité
P 4	non remplacement :
P 5	ça suffit !
P 6	Laïcité
P 7	Laïcité
P 8	Laïcité
P 9	Laïcité
P 10	Chacun cherche Charlie
P 11	Adhérer !
P 12	Sommaire